



Assemblée générale

Distr. limitée
13 décembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session Cinquième Commission

Point 112 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Projet de résolution présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Réaffirme* le processus budgétaire qu'elle a approuvé dans sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986 et réaffirmé dans des résolutions ultérieures;
2. *Réaffirme également* ses résolutions 56/253 et 56/254 du 24 décembre 2001 et 56/274B, 56/287 et 56/286 du 27 juin 2002;
3. *Prend note* du premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003¹ et souscrit aux observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², sous réserve des dispositions de la présente résolution;
4. *Décide* d'ouvrir un crédit d'un montant de 6 896 100 dollars pour financer les réunions du Comité contre le terrorisme pour la période du 1er janvier 2002 au 31 mars 2003, 6 531 900 dollars étant inscrits au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence) du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 et 364 200 dollars étant inscrits au chapitre 27D (Bureau des services centraux d'appui);
5. *Prend note* du caractère toujours imprévisible des services à fournir au Comité contre le terrorisme et des possibilités de financement de tout ou partie desdits services;

¹ A/57/616.

² A/57/7/Add.16.



6. *Réaffirme* le paragraphe 2 de sa résolution 56/288 du 27 juin 2002, dans lequel elle a prié le Secrétaire général de fournir des services de conférence et des services d'appui au Comité contre le terrorisme, sans compromettre les autres activités relevant des services de conférence;

7. *Décide* d'examiner plus avant les services de conférence et les services d'appui à fournir au Comité contre le terrorisme en 2003, à la lumière du réexamen que le Conseil de sécurité consacrera aux activités du Comité;

8. *Décide* d'approuver un montant de 9,9 millions de dollars pour tenir compte des taux effectifs de vacance de poste en 2002 et d'examiner les taux de vacance effectifs pour 2003 dans le contexte du deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme;

9. *Réaffirme* les paragraphes 133 à 136 de sa résolution 56/253;

10. *Prie* le Secrétaire général de continuer à rendre compte chaque trimestre des dépenses imputées au budget ordinaire, en les présentant de manière appropriée;

11. *Note avec une vive préoccupation* que la situation financière de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies ne cesse de s'aggraver;

12. *Prie* le Secrétaire général de faire le nécessaire, à titre prioritaire, pour inverser la tendance à la baisse des recettes de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, en envisageant toutes les solutions possibles pour la gestion de cette activité à l'avenir, et de lui faire rapport sur la question dans le contexte du deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003;

13. *Approuve* une augmentation nette de 176 866 900 dollars des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2002-2003 et une augmentation nette de 2 807 300 dollars des prévisions de recettes pour l'exercice biennal, à répartir entre les chapitres des dépenses et des recettes correspondants, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général.
